

REGLEMENT DU CONCOURS

1. Le concours est organisé par CMPMEDICA Belgium S.A. dont le siège est établi Rue du Bourdon, n°100 à 1180 Bruxelles.
2. Le concours s'adresse à tous les lecteurs du mensuel Dialogue&Santé/Dialoog&Gezondheid à l'exclusion des membres du personnel de CMPMEDICA Belgium et des entreprises impliquées dans le concours ainsi que de leurs familles (conjoint, conjointe et/ou enfants).
3. Les conditions exactes pour participer au concours sont exposées dans la description de celui-ci. Il n'existe aucune obligation d'achat pour participer. Les participations qui dépasseraient la date de validité du concours ne seront pas prises en considération.
4. Les frais liés au concours sont entièrement à charge des participants. En aucune manière les participants ne pourront réclamer aux organisateurs du concours les frais résultant de leur participation.
5. Par le fait d'encoder leurs coordonnées dans le système et/ou de remplir le bulletin de participation, les participants acceptent de manière indubitable que leurs coordonnées soient utilisées aussi bien pour l'identification des participants que pour l'éventuelle publication de leurs nom, adresse et photo dans le magazine Dialogue&Santé/Dialoog&Gezondheid ou sur le site du même nom. Ils renoncent à tous leurs droits à ce sujet.
6. Les données personnelles des participants sont collectées et traitées par CMP MEDICA BELGIUM S.A.
Ces données seront utilisées pour l'organisation du concours et à des fins de promotion commerciale. Elles pourront aussi être transmises à des tiers qui pourront les utiliser à des fins de promotion commerciale.
Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Ils disposent aussi d'un droit de s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement de données à caractère personnel les concernant à des fins de direct marketing.
7. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables d'une éventuelle erreur d'encodage des participants de laquelle résulterait une mauvaise adresse ou une adresse inconnue.
8. Les gagnants seront personnellement avertis par courrier dans les 30 jours qui suivent la clôture du concours.
9. Le(s) prix n'est(ne sont) pas échangeable(s) en espèces ou en marchandises.
10. Il ne sera échangé aucune information concernant ce concours.
11. Un prix au maximum est remis par adresse/domicile où plusieurs personnes demeurent en famille.
12. Dialogue&Santé/Dialoog&Gezondheid se réserve le droit d'arrêter les concours à tout moment et ce sans dédommagement pour les participants. De même, Dialogue&Santé/Dialoog&Gezondheid ne peut être tenu pour

responsable de tout problème technique survenant dans l'organisation des concours.

13. Dialogue&Santé/Dialoog&Gezondheid se réserve le droit d'examiner toutes les réclamations concernant les concours et ses décisions sont irrévocables. Aucune plainte ne sera traitée par téléphone.
14. Tout participant est supposé connaître et accepter sans restriction le contenu de ce règlement, le simple fait de participer au concours constitue une preuve que le participant adhère au présent règlement.